



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bids must be submitted by using the epost Connect service provided by the Canada Post Corporation

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Major Projects - Pacific / Projets majeurs - Pacifique
1230 Government Street, Suite 401
1230, rue Government, bureau 401 -
Victoria
British C
V8W 3X4

Title - Sujet SERVICES DE SOUTIEN À LA RÉGLEMENTA Projet d'assainissement de la mine Faro	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ897-221594/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EZ897-221594	Date 2022-03-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$FAR-002-8351	
File No. - N° de dossier FAR-1-44126 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Daylight Saving Time PDT on - le 2022-04-11 Heure Avancée du Pacifique HAP	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taron, Rebecca	Buyer Id - Id de l'acheteur far002
Telephone No. - N° de téléphone (250) 857-2810 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

SERVICES DE SOUTIEN À LA RÉGLEMENTATION

Projet d'assainissement de la mine Faro (PAMF)
Complexe minier de Faro, territoire du Yukon

La modification n° 002 vise à :

- A. Fournir des réponses aux questions reçues (Q3 – Q20); et
 - B. Intégrer l'addenda 001 au document de la demande de propositions.
-

A. RÉPONSES AUX QUESTIONS REÇUES (Q3 – Q20)

Question n° 3 : Nous vous demandons de reconsidérer la nécessité d'un diplôme d'études supérieures pour les qualifications essentielles des principaux membres de l'équipe. Nous estimons qu'un diplôme de premier cycle pertinent devrait suffire.

Réponse n° 3 : Veuillez vous reporter à l'Addenda 001 ci-dessous. SPAC a modifié les qualifications essentielles; un diplôme de premier cycle avec quinze (15) ans d'expérience serait une solution de rechange acceptable à un diplôme d'études supérieures avec dix (10) ans d'expérience pour le chef d'équipe, l'expert-conseil principal et l'expert-conseil en chef.

Question n° 4 : Veuillez confirmer que nous devons démontrer une expertise dans les 5 disciplines (a-e) soit quatre (4) personnes qualifiées distinctes (une discipline chacune) et qu'une (1) personne devra compter deux (2) spécialisations.

Réponse n° 4 : Veuillez vous reporter à la modification de l'Annexe G – Évaluation technique fournie dans la modification 001 de la DP. SPAC a modifié le nombre de disciplines à quatre (4) (a-d). Quatre (4) personnes qualifiées distinctes sont donc requises. Une (1) personne peut compter deux (2) spécialisations; c'est-à-dire que deux personnes peuvent avoir la même discipline, à condition que l'une des quatre couvre deux des disciplines.

Question n° 5 : Afin de permettre à un plus grand nombre de groupes de répondre à cette demande de propositions, compte tenu de sa portée et de sa valeur, SPAC envisagerait-il une prolongation de deux semaines de la date de soumission?

Réponse n° 5 : Oui, la date de clôture de la demande de propositions a été prolongée jusqu'au 11 avril 2022 dans la modification 001 de la demande de propositions.

Question n° 6 : Les postes de chef d'équipe, d'expert-conseil principal et d'expert-conseil en chef requièrent obligatoirement un diplôme universitaire d'études supérieures. Compte tenu des autres exigences propres au Nord, cette exigence en matière d'éducation pourrait exclure des professionnels hautement qualifiés résidant dans le Nord. SPAC envisagerait-il de limiter cette exigence à un diplôme de premier cycle?

Réponse n° 6 : Veuillez vous reporter à l'Addenda 001 ci-dessous. SPAC a modifié les qualifications essentielles; un diplôme de premier cycle avec quinze (15) ans d'expérience serait une solution de rechange acceptable à un diplôme d'études supérieures avec dix (10) ans d'expérience pour le chef d'équipe, le consultant principal et le consultant supérieur.

Question n° 7 : **SPAC peut-il indiquer si la portée des travaux présente un conflit d'intérêts potentiel lié aux autres portées de l'assainissement de la mine de Faro, comme la récente demande de propositions pour la Conception du plan d'assainissement et services de soutien (assurance de la qualité) (Appel d'offres No EZ897-212881/B), c.-à-d. le promoteur retenu pour la conception de l'assainissement ne pourrait-il pas se voir attribuer ce contrat?**

Réponse n° 7 : Non, le soumissionnaire retenu dans le cadre de l'appel d'offres N° EZ897-212881/B pour le contrat de Conception du plan d'assainissement et services de soutien ou le soumissionnaire retenu dans le cadre de l'appel d'offres N° EZ897-220593/A pour les Services de surveillance environnementale, projet d'assainissement de la mine de Faro ne serait pas empêché de soumissionner ou de se voir attribuer ce contrat de services de soutien à la réglementation.

Question n° 8 : **Partie 3 - 3.1.4 Instructions pour la préparation des soumissions – Le nombre maximal de pages pour cette soumission est indiqué comme étant de 50 pages, ce qui ne comprend pas les CV. Les annexes J et K semblent être les seuls formats de réponse que les soumissionnaires doivent utiliser pour détailler l'expérience de leurs ressources proposées, et aucune autre référence aux CV n'est incluse dans la DP. Cette référence aux CV renvoie-t-elle aux annexes J et K ou les CV doivent-ils être fournis en plus des annexes J et K? Dans le premier cas, les réponses du soumissionnaire pour les annexes J et K comptent-elles dans la limite des 50 pages? Quelles sont les limites de pages pour les annexes J et K? De plus, étant donné le volume et le détail des renseignements requis, nous demandons que la longueur des pages de l'annexe J soit de quatre pages.**

Réponse n° 8 : Les formulaires fournis à l'annexe J et K sont des formulaires obligatoires et sont nécessaires pour faciliter l'examen et l'évaluation. Ces formulaires obligatoires sont inclus dans la limite des 50 pages. SPAC ne précise pas la longueur de ces formulaires individuels fournis aux annexes J et K, et la quantité de détails est à la discrétion du soumissionnaire. Des CV peuvent être soumis si le soumissionnaire le souhaite, mais ils ne sont pas obligatoires et ne sont pas inclus dans la limite des 50 pages.

Question n° 9 : **Partie 3 - 3.1.4 Instructions pour la préparation des soumissions - Il a été précisé que la police de caractères minimale est 11. Pouvez-vous confirmer le type de police à utiliser?**

Réponse n° 9 : Les soumissionnaires peuvent choisir leur police préférée.

Question n° 10 : **Annexe G - 1.3.1 R1 - Projets réalisés - La DP exige que le soumissionnaire démontre un minimum de 10 ans d'expérience en entreprise dans la prestation de services de réglementation tels que définis dans la DP, mais seuls les éléments sur lesquels il a travaillé au cours des cinq dernières années seront pris en compte aux fins de l'évaluation. SPAC peut-il préciser quelles sont les exigences?**

Réponse n° 10 : SPAC évaluera l'expérience en entreprise pour ce qui est de la prestation de services de réglementation tels qu'ils sont définis dans l'énoncé des travaux sur une période de 10 ans.

Question n° 11 : **Annexe G - 1.3.2 R2 - Qualifications et expérience des membres principaux de l'équipe - La DP exige que quatre membres principaux de l'équipe soient désignés, soit un membre de l'équipe pour chacun des quatre principaux rôles, notamment : Chef d'équipe, expert-conseil principal, expert-conseil de niveau supérieur et expert-conseil. La DP exige que les quatre**

membres principaux de l'équipe proposés démontrent leur spécialisation dans cinq disciplines (qualité de l'eau, gestion et traitement de l'eau, poissons et habitat des poissons, gestion de l'environnement, surveillance et gestion adaptative, et évaluation des risques écologiques). La DP permet de désigner un membre principal de l'équipe dans plusieurs disciplines. Si aucun des membres principaux de l'équipe proposés n'a de spécialisation dans deux disciplines ou plus, le promoteur peut-il nommer deux ressources pour un ou plusieurs des quatre rôles principaux afin de démontrer la cinquième spécialisation?

Réponse n° 11 : Veuillez consulter la modification de l'Annexe G - Évaluation technique fournie dans la modification 001 de la DP. SPAC a modifié les exigences en réduisant les disciplines à quatre (4); l'exigence relative à la gestion et au traitement de l'eau a été supprimée. Un membre de l'équipe peut être désigné dans plusieurs disciplines, à condition que la spécialisation dans les quatre (4) disciplines soit démontrée et que quatre (4) membres principaux de l'équipe soient proposés.

Question n° 12 : Annexe G - 1.3.2 R2 - Qualifications et expérience des membres principaux de l'équipe - La DP exige que les membres principaux de l'équipe proposés démontrent leur spécialisation dans cinq disciplines, dont la gestion et le traitement de l'eau, et l'évaluation des risques écologiques. Les champs d'application de ces disciplines et l'expérience des personnes nécessaires pour les remplir peuvent varier sur un projet comme le projet d'assainissement de la mine Faro (PAMF). Par exemple : l'ingénierie du traitement de l'eau a déjà été retenue par SPAC et l'ingénierie de la collecte de l'eau sera réalisée par l'expert-conseil pour la conception du plan d'assainissement et les services de soutien (CPA/SS). Quelle est la portée de ce rôle dans le contexte réglementaire actuel? Compte tenu de la situation du PAMF, certains aspects de l'évaluation des risques écologiques sont-ils fondamentaux pour ce rôle? SPAC peut-il fournir une description de la portée de ces disciplines?

Réponse n° 12 : Veuillez consulter la modification de l'Annexe G - Évaluation technique fournie dans la modification 001 de la DP. SPAC a modifié les exigences en réduisant les disciplines à quatre (4); l'exigence relative à la gestion et au traitement de l'eau a été supprimée. SPAC ne peut pas fournir une description détaillée de la portée de ces disciplines, dont l'évaluation des risques écologiques, car elles dépendront des commentaires et des questions des organismes de réglementation sur les soumissions. La présence de membres de l'équipe dans les disciplines précisées vise à garantir que l'équipe dispose d'une capacité globale pour préparer les soumissions et répondre aux demandes d'information.

Question n° 13 : Annexe G - 1.3.3 R3 - Disciplines - Capacité de ressources supplémentaires - La DP exige que le soumissionnaire indique son approche pour fournir une expertise au niveau expert-conseil de niveau supérieur dans les disciplines énumérées aux points 2. (a) à (k), notamment la désignation éventuelle de ressources internes dans ces catégories. Le soumissionnaire peut-il inclure une ressource désignée au paragraphe R2 (membre principal de l'équipe) comme l'une des ressources désignées au paragraphe R3? Le soumissionnaire peut-il désigner la même ressource dans deux ou plusieurs disciplines de capacité supplémentaire?

Réponse n° 13 : Oui, une ressource désignée comme un membre principal de l'équipe au paragraphe R2 peut également être un spécialiste au paragraphe R3. Oui, le soumissionnaire peut désigner la même ressource dans deux ou plusieurs disciplines de capacité supplémentaire.

Question n° 14 : Annexe G - 1.3.3 R3 - Disciplines - Capacité de ressources supplémentaires; Annexe K - La DP exige que le soumissionnaire indique son approche pour fournir une expertise dans les disciplines énumérées aux points 2. (a) à (k), notamment la description potentielle de son plan pour fournir ces ressources dans l'Annexe K, si le soumissionnaire ne peut pas les fournir en interne. Le format de l'Annexe K semble destiné à décrire les qualifications d'une ressource désignée et ne comprend aucun champ permettant de fournir un plan de ressourcement. Les

soumissionnaires peuvent-ils modifier l'Annexe K pour inclure le plan de ressourcement demandé?

Réponse n° 14 : Le soumissionnaire peut soumettre un plan de ressources dans le format de son choix, y compris en utilisant des rubriques identiques à celles figurant à l'annexe K. Veuillez noter que si l'Annexe K est modifiée pour être utilisée comme plan de ressourcement plutôt que pour une ressource désignée, le nombre de pages du plan de ressourcement est limité à deux (2) et est inclus dans la limite de 50 pages. Notez que l'annexe K est requise pour les ressources nommées.

Question n° 15 : Annexe G - 1.3.3 R3 - Disciplines - Capacité de ressources supplémentaires; Annexe K - La DP exige que le soumissionnaire indique son approche pour fournir une expertise dans les disciplines énumérées aux points 2. (a) à (k), notamment la description potentielle de son plan pour fournir ces services dans l'Annexe K, si le soumissionnaire ne les possède pas en interne. La limite de pages pour un plan de ressourcement potentiel est fixée à 2. Le format de l'Annexe K semble destiné à décrire les qualifications d'une ressource désignée. L'Annexe K est-elle assortie d'une limite de pages si elle est utilisée pour décrire les qualifications d'une ressource désignée?

Réponse n° 15 : Il n'y a aucune limite de pages particulière concernant les informations soumises au moyen de l'Annexe K pour décrire les qualifications d'une ressource désignée. Si l'Annexe K est modifiée pour être utilisée comme plan de ressourcement plutôt que pour une ressource désignée, le nombre de pages du plan de ressourcement est limité à deux (2). Il est conseillé au soumissionnaire de préparer sa soumission de manière à ce qu'elle ne dépasse pas 50 pages au total.

Question n° 16 : Annexe G - 1.3.3 R3 - Disciplines - Capacité de ressources supplémentaires; Annexe K - La DP implique que si le soumissionnaire ne peut pas fournir les disciplines demandées au niveau expert-conseil de niveau supérieur, il doit fournir un plan de ressourcement sur la façon dont il fournira l'expertise. Si le soumissionnaire inclut un sous-traitant désigné au sein de son équipe, lui est-il permis d'inclure une ressource sous-traitée désignée comme étant « interne »?

Réponse n° 16 : Oui.

Question n° 17 : Annexe K, Formulaire de proposition de ressources - Capacité supplémentaire - Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire par personnel et, si la même personne est proposée pour deux (2) rôles à temps partiel, les soumissionnaires doivent remplir un (1) formulaire pour la personne par rôle (2 formulaires au total pour la personne). Pouvons-nous proposer une personne pour plus de deux (2) rôles à temps partiel? Veuillez confirmer.

Réponse n° 17 : Oui, cependant, les soumissionnaires devront fournir des ressources au niveau d'effort requis pour préparer des soumissions en temps opportun et répondre aux demandes d'information du conseil d'une manière satisfaisante pour l'examen ministériel.

Question 18 : Selon TPSGC, un diplôme d'études supérieur signifie-t-il une maîtrise ou un diplôme de niveau supérieur (c.-à-d. un doctorat)?

Réponse 18 :
Oui.

Question 19 : Est-ce que tous les postes indiqués à la rubrique Capacité de ressources supplémentaires exigent une maîtrise ou un diplôme de niveau supérieur (c'est-à-dire un doctorat)?

Réponse 19 :

Les titulaires des postes indiqués sous la rubrique Capacité supplémentaire en ressources doivent satisfaire aux exigences modifiées pour le consultant principal, comme le précise l'addenda n° 001.

Question 20 : Si l'exigence actuelle prévoit une maîtrise ou un diplôme de niveau supérieur, y a-t-il une certaine flexibilité, comme la possibilité que le titulaire ait plutôt un titre professionnel associé à un diplôme?

Réponse 20 :

Voir la réponse à la question 19.

B. INTÉGRER L'ADDENDA 001 (voir pièce jointe)

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

Généralités

Les changements suivants à l'annexe A – Énoncé des travaux entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

1) Modifier l'annexe 1 – Qualifications essentielles des membres clés de l'équipe

SUPPRIMER l'annexe 1 en entier et INSÉRER ce qui suit :

Annexe 1. Qualifications essentielles des principaux membres de l'équipe

Rôle	Qualifications essentielles
Chef d'équipe	<ol style="list-style-type: none">1. Possède des pouvoirs correspondant au niveau de la haute direction au sein de l'organisation de l'entrepreneur, l'habilitant à lier l'entrepreneur aux tâches et aux plans de travail et à tout changement connexe; à affecter, à ajouter, à substituer ou à remplacer des ressources à la demande de SPAC, ainsi qu'à résoudre tout litige associé à la prestation des services par l'entrepreneur.2. Diplôme d'études supérieures en ingénierie, ou dans un domaine lié aux sciences, délivré par une université reconnue, avec un minimum de dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la coordination et la réalisation d'évaluations environnementales pour de grands projets OU un diplôme de premier cycle en ingénierie, ou dans un domaine lié aux sciences, délivré par une université reconnue, avec un minimum de quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans la coordination et la réalisation d'évaluations environnementales pour de grands projets.
Expert-conseil principal	<ol style="list-style-type: none">1. Diplôme d'études supérieures en ingénierie ou dans un domaine lié aux sciences, délivré par une université reconnue, avec au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la coordination et la réalisation d'évaluations environnementales pour des projets, dont au moins deux (2) ans en tant qu'expert-conseil principal ou équivalent (c'est-à-dire responsable de la gestion et de la direction de programmes et de projets) OU un diplôme de premier cycle en ingénierie ou dans un domaine lié aux sciences, délivré par une université reconnue, avec au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans la coordination et la réalisation d'évaluations environnementales pour de grands projets, dont au moins deux (2) ans en tant qu'expert-conseil principal ou équivalent (c'est-à-dire responsable de la gestion et de la direction de programmes et de projets).2. Expérience de la conduite de projets avec succès à travers les processus d'approbation réglementaires, y compris les permis d'utilisation des eaux ou les autorisations de la <i>Loi sur les pêches</i>.
Expert-conseil en chef	<ol style="list-style-type: none">1. Diplôme d'études supérieures en ingénierie ou dans un domaine lié aux sciences, délivré par une université reconnue, avec un minimum de dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation d'évaluations environnementales de grands projets OU diplôme de premier cycle en

	<p>ingénierie ou dans un domaine lié aux sciences, délivré par une université reconnue, avec un minimum de quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans la coordination et la réalisation d'évaluations environnementales de grands projets.</p> <p>2. Expérience dans la réalisation réussie de processus d'évaluation environnementale de projets</p>
Expert-conseil	<p>1. Diplôme délivré par une université reconnue en génie ou dans un domaine scientifique applicable.</p> <p>2. Minimum de cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans ce domaine.</p>

FIN DE L'ADDENDA 001